

AIDE MÉNAGÈRE À DOMICILE

Services ménagers pour les personnes âgées ou en situation de handicap

• Pour quoi ?

Les services ménagers sont des aides apportées au bénéficiaire dans l'accomplissement des diverses tâches domestiques, sans intervention sur la personne même du bénéficiaire, pour lui permettre de rester à son domicile.

• Bénéficiaires

Les personnes de plus de 60 ans non dépendantes (GIR 5 et 6) ou en situation de handicap.

• Conditions d'attribution

- Être âgé de plus de 60 ans ou bien avoir un taux d'invalidité au moins égal à 80% ou être, compte-tenu de son handicap, dans l'impossibilité de se procurer un emploi ;
- Vivre seul ou avec une personne qui remplit les mêmes conditions ;
- Avoir un revenu inférieur ou égal au montant de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) ;
- Ne pas bénéficier de l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) ni de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

• Dépenses éligibles

Prise en charge des heures d'aide-ménagère.

• Modalités de l'aide

Demande de dossier au Service Prestations à l'Autonomie du Département.

Aide financière dans la limite fixée par le Règlement Départemental de l'Aide Sociale (RDAS), avec une participation horaire laissée à la charge du demandeur. Les Services Ménagers sont obligatoirement effectués par un prestataire et non par une personne en gré à gré. Récupération sur succession.

• Contact

DIRECTION DE L'AUTONOMIE

 N° Vert 0 800 11 44 20

APPEL GRATUIT (depuis un fixe)

Adresse électronique : asg@haute-marne.fr

Toute autre correspondance doit être adressée à :

Monsieur le Président du Conseil départemental
Direction de l'autonomie
Service Prestations à l'Autonomie
Hôtel du Département
1 rue du Commandant Huguény
CS 62127
52905 CHAUMONT Cedex 9